

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative aux aménagements dans le quartier 'Bon-Air'

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite attirer votre attention sur la situation du quartier du Bon Air, où plusieurs engagements pris par la commune restent aujourd'hui sans concrétisation.

Tout d'abord, en matière de végétalisation. Un budget avait été annoncé pour la replantation des placettes du quartier. Pourtant, à ce jour, les habitants ne constatent aucune avancée concrète sur le terrain. Plusieurs espaces restent sans aménagement, ce qui suscite incompréhension et frustration.

Ensuite, concernant les aménagements liés au stationnement. Il avait été annoncé qu'un plan global serait élaboré, notamment pour organiser les places de parking avant toute mise en place d'une zone bleue. Plus d'un an après, les riverains sont toujours dans l'attente, sans visibilité sur les suites de ce dossier.

J'aimerais dès lors vous poser les questions suivantes :

- Où en sont concrètement la replantation des placettes et le plan d'aménagement du stationnement dans le quartier du Bon Air ?
- Quels sont les blocages qui expliquent l'absence d'avancées à ce stade ?
- Quel calendrier clair pouvez-vous aujourd'hui communiquer aux habitants pour la mise en œuvre de ces engagements ?

Au-delà de ces dossiers, c'est la question du respect des engagements pris envers les habitants qui est posée.

Il est essentiel d'apporter des réponses claires et un calendrier précis, afin de restaurer la confiance et de répondre aux attentes légitimes des riverains. Je vous remercie.

Madame l'échevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante:

Mevrouw de schepen BENMRAH geeft lezing van het volgend antwoord:

Concernant la végétalisation des placettes, l'accord qui avait été convenu avec « [l'Institut Redouté-Peiffer](#) » pour effectuer les plantations n'a pas été suivi d'effet pour

des raisons internes à l'établissement. Les services reprendront contact avec l'institut et prévoient quoi qu'il en soit des plantes pour la nouvelle saison de plantations fin d'année.

Venons-en aux aménagements liés au stationnement.

Rappelons d'abord que la zone bleue est toujours en place sur le quartier du Bon Air. C'est le contrôle de celle-ci qui ne se fait plus pour le moment par « Parking Brussels » en raison de l'absence de solution pour le stationnement.

Ensuite, le Collège a souhaité que les solutions proposées le soient en concertation étroite avec les deux comités de quartier. A cet effet, j'ai rencontré ces comités à plusieurs reprises. Les plans d'aménagements qui seront proposés ont été réalisés en tenant compte au mieux, en fonction des contraintes réglementaires et techniques, de leurs remarques et leurs demandes.

Suite à ces rencontres et échanges, le service « Mobilité » a finalisé deux versions en termes de stationnement, l'une proposant un maximum d'emplacements de stationnement, l'autre une version plus aérée.

Ces deux versions seront soumises au vote des habitants du quartier. Les plans seront consultables sur le site internet communal ou dans les locaux de l'Administration afin que chaque habitant du quartier puisse prendre connaissance des différentes options.

Un calendrier est arrêté afin de distribuer le toutes-boîtes informatif fin avril et d'organiser la consultation citoyenne durant le mois de mai.

Le Collège ne s'est fixé aucune règle quant à la version qu'il retiendra en fonction des résultats de la consultation citoyenne. Mais il va de soi que si une version recueille un large assentiment des riverains, le Collège y sera particulièrement attentif dans la décision qu'il prendra.

N. KAMMACHI :

Si je comprends bien, par rapport à la végétalisation des placettes, nous allons relancer une discussion avec les établissements qui devaient les réaliser et donc pour avoir une plantation fin de cette année-ci, très bien. Par rapport au parking, si je comprends bien, il va y avoir une concertation citoyenne, uniquement des gens qui habitent dans le quartier, donc ça veut dire que pour pouvoir remplir le formulaire, il faudra indiquer l'adresse dans laquelle on vit ou ce sera ouvert à tout le monde ?

Juste le quartier, d'accord. Et vous allez transmettre un courrier vers tous les habitants pour qui puissent y répondre, et la décision qui sera apportée par le Collège, suivra le plus grand nombre de participants, qui aura choisi l'une ou l'autre option ?

Madame l'échevine BENMRAH :

Oui, exactement.

M. KAMMACHI :

J'espère que le Collège suivra alors la décision des citoyens alors ?

Madame l'échevine BENMRAH :

On fera en sorte, c'est le but de la concertation.